



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 21 de l'ordre du jour

**Nécessité de lever le blocus économique, commercial
et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique**

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Additif

II. Réponses reçues des gouvernements

Népal

[5 octobre 2007]

1. Le Gouvernement népalais défend les principes de la non-ingérence, de la non-intervention et de l'égalité souveraine des États et souscrit pleinement aux obligations qu'imposent la Charte des Nations Unies et le droit international de respecter la liberté du commerce international et la liberté de navigation. Conformément à ces principes et à ces obligations, le Népal a voté pour les résolutions de l'Assemblée générale relatives à la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

2. Le Gouvernement népalais respecte et appuie les dispositions des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la question, en particulier la résolution 61/11, et tient également à déclarer que le Népal n'a adopté aucune loi ni mesure interdisant l'exercice avec Cuba de la liberté de commerce et de navigation.

